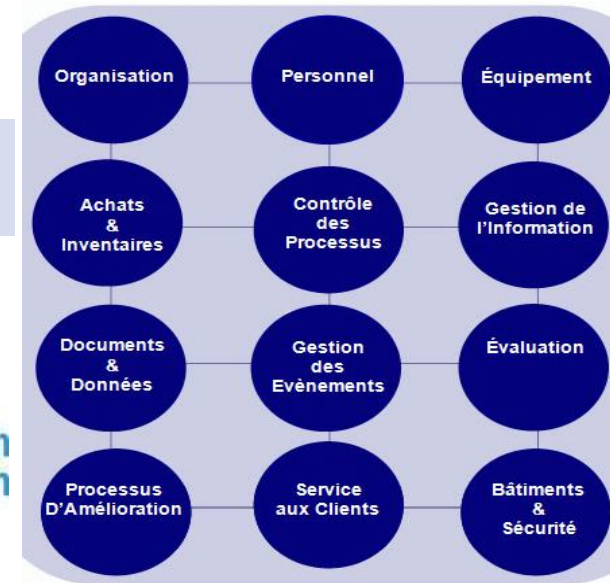


République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère De L'Enseignement Supérieur
Et De La Recherche Scientifique



Mise à jour du 3 avril 2026

Licence : Microbiologie,
Biotechnologie & Biochimie
Module : Organisation et
Gestion des Laboratoires
Année : 2025-2026
Semestre : VI



Dr. NAIMI Mostefa



المركز الجامعي نور البشير البيض
University Center Nour Bachir El bayadh

Partie 5 : Personnel

5. Personnel

- **Qualifications du personnel (aptitudes et compétences)**
- **Définitions de fonctions**
 - **Formation continue et développement professionnel**
 - **Hygiène de personnel**



Qualifications du personnel

Qualifications du personnel

- L'élément le plus important de l'organisation d'un laboratoire est son personnel. Il est impossible qu'un laboratoire fonctionne sans un personnel adéquatement formé et, pour certains essais, possédant une qualification professionnelle. personnel -technicien, secrétaire, responsable qualité, biologiste médical, ...- qualifié pour les tâches qu'il réalise).

Qualifications du personnel

- Cette **qualification** associe des **aptitudes** de base et des **compétences** qui correspondent aux besoins spécifiques de l'activité :
 - (1) **Aptitudes** → sur la base d'un **diplôme**, d'une **expérience prouvée** (ancienneté dans la fonction), ou d'une **formation** (externe ou interne)

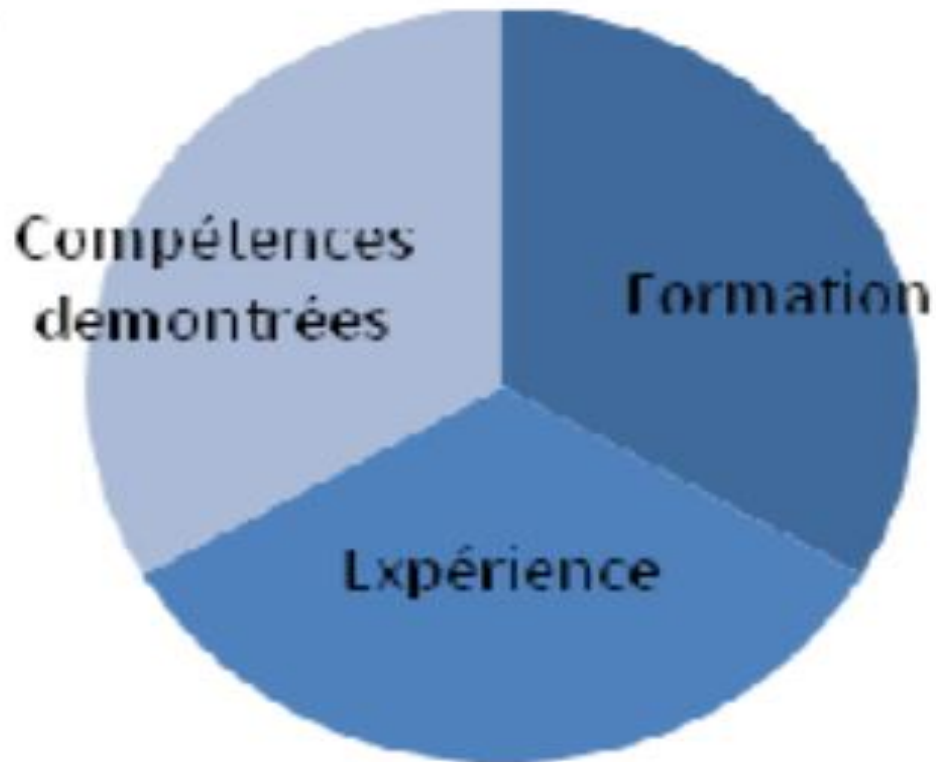
Qualifications du personnel

(2) Compétences → sur la base du **savoir-faire** (réalisation d'examens sur un équipement donné, **prélèvements particuliers, maintenance** sur un équipement donné, validation des comptes rendus avec **interprétations, élaboration** et de **validation de méthodes nouvelles, essais** et/ou des **étalonnages, auditeur interne, encadrement...**)

Selon l'activité et pour chaque fonction définie → niveau utilisateur, niveau maîtrise et niveau expert.

Qualifications du personnel

Qualification



Définitions de fonctions

Définitions de fonctions

- Les fonctions (ingénieur, technicien, secrétaire, qualitatif, personnel d'entretien, aide de laboratoire, personnel administratif, ...) soient définies.
- Ces fonctions décrivent l'activités, les missions, les tâches spécifiques, les responsabilités et autorités associées (règlement interne, statut particulier, ...).

Formation continue et développement professionnel

- Le laboratoire doit assurer à l'ensemble de son personnel une **formation en quantité et qualité suffisantes**, et **attesté *a minima*** les éléments de preuves :

(1) Lecture de références bibliographiques, formation individuelle présentielle ou à distance, participation à des manifestations et séminaires techniques et scientifiques, réunion de staff, ... de manière à maintenir ses connaissances à jour.

(2) Preuves de développement professionnel continu.

Hygiène de personnel

Dans le domaine de l'hygiène du personnel, les précautions suivantes doivent être prises pour éviter la contamination des échantillons et des milieux de culture, et pour éviter les risques d'infection du personnel :

- Porter des vêtements de laboratoire correctement fermés, propres et en bon état, réalisés dans un tissu limitant les risques d'inflammabilité.
- Porter des protections pour les mains (gants) et les cheveux (coiffes).
- Garder des ongles propres et, de préférence, courts.

Hygiène de personnel

- Se **laver soigneusement les mains** à l'eau tiède, distribuée de préférence par un **robinet à commande non manuelle** avant et après les examens microbiologiques et immédiatement après chaque passage aux toilettes.
- Utiliser un **savon liquide ou solide**, éventuellement un **désinfectant**. Pour se sécher les mains, utiliser des **serviettes en papier ou en tissu à usage unique**.

Hygiène de personnel

- **Pendant le travail** avec des échantillons, des cultures ou des milieux contaminés, et pendant les ensemencements, **éviter de parler, de tousser, ...**
- **Ne pas fumer ni manger ni boire dans le laboratoire** et ne pas placer d'aliments destinés à la consommation personnelle dans les réfrigérateurs et les congélateurs du laboratoire.
- **Le pipetage à la bouche est à proscrire.**

